

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 25 mars 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mme Hélène LAGRANGE, MM. René LEMERLE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT a donné pouvoir à M. François PIGNOL, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à Mme Lydie ROBERT, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ

Absentes : Mmes Laëtitia BOBEL, Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2025-19 : SERVICES TECHNIQUES : CREATION DE DEUX POSTES NON PERMANENTS D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer le fonctionnement du service technique, pendant la période d'activité la plus intense (entretien des espaces verts) et en raison d'un surcroît d'activité (déménagement de l'école de Dallet en juillet-août), il est proposé au conseil municipal de créer deux postes pour accroissement temporaire d'activité du 30 juin au 8 août 2025,

- 2 postes d'adjoint technique polyvalent
- missions : entretien des espaces verts, préparation des manifestations, déménagement de l'école, entretien des bâtiments, de la voirie etc
- à temps complet : 35/35^{ème}
- du 30 juin au 8 août 2025
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 372

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- d'adopter la proposition de M. le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 04 AVR. 2025

Berger
Levaillant

ID : 063-200083921-20250325-202519D-DE

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 25 mars 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 26 mars 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

La secrétaire de séance,

Danielle RANCY

